

**ECO & FINANCES**  
Quotidien Economique du Togo - REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

**QUOTIDIEN  
ÉCONOMIQUE  
DU TOGO**

**Sacré N° 1 de la  
Presse écrite par  
Togo Médias Awards**

**Message de la Redaction**

Nous tenons à vous exprimer notre gratitude pour l'intérêt que vous portez à notre média. Nous vous souhaitons, une bonne et heureuse année 2024 et profitons de l'occasion pour vous informer que nous serons en congés à compter du mardi 09 janvier 2024. Nous serons de retour le lundi 05 février 2024 avec des innovations et des informations plus captivantes et importantes.

Site web: [www.ecoetfinances.com](http://www.ecoetfinances.com)

Prix: 300F cfa

Journal des entrepreneurs

# ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



**TRANSFERT DE FONDS**

## L'identité bancaire, désormais obligatoire au Togo P.4

Dans l'optique d'optimiser les pratiques fiscales et de promouvoir la conformité au sein de la communauté des opérateurs économiques...

## SECTEUR DE LA SANTÉ AU BURKINA FASO

## EBOMAF offre une structure sanitaire de dernière génération à la population de Ouaga2000 P.2



**FORTE CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN 2024**

# Le Togo sur la Short List des pays africains

Page 3



**PARTAGEZ PLUS**

LA FIBRE CANALBOX  
LA CONNEXION ILLIMITÉE À PARTAGER  
DANS TOUTE LA MAISON

8866 [www.canalbox.tg](http://www.canalbox.tg)  
Coût de l'appel : 20 FCFA.

**CANALBOX**  
PRENEZ LE MONDE DE VITESSE

Secteur de la santé au Burkina Faso

# EBOMAF offre une structure sanitaire de dernière génération à la population de Ouaga2000

Le ministre en charge de la santé, Dr Robert Lucien Kargougou, a procédé le jeudi 04 janvier 2024 à Ouaga2000, à l'ouverture officielle d'une structure sanitaire dotée d'un équipement de dernière génération dénommée « Clinique Princesse Sarah ». Une œuvre de l'homme d'affaires burkinabè Mahamadou Bonkougou. Avec l'inauguration de cette clinique, le groupe EBOMAF se lance désormais dans le paysage médical burkinabè.

Médecine générale, hospitalisation, maternité, pédiatrie, chirurgie, neurologie, cardiologie, pneumologie, gastrologie, Néphrologie, rhumatologie, urologie, ORL, dermatologie, psychiatrie, traumatologie, cabinet dentaire, ophtalmologie, laboratoire d'analyses médicales, radiographie standard, échographie, scanner 128 barrettes, IRM, coronarographie, ECG d'effort, kinésithérapie.

Ce sont là les services qu'offre la Clinique Princesse Sarah aux Burkinabè et aux populations de la sous-région. Cette clinique vient ainsi soulager un tant soit peu l'épineuse question liée aux évacuations sanitaires au regard de l'investissement consenti dans cette infrastructure qui met en exergue l'expertise médicale turque, outre celle burkinabè.

La directrice générale de la Clinique Princesse Sarah, Dr Julie Hoknaï a noté que cette structure sanitaire dispose de matériels et d'équipements ultramodernes pour une « prise en charge adéquate et optimale » des patients.

« La Clinique Princesse Sarah comprend une unité de médecine générale et d'hospitalisation d'une capacité de 35 lits, une salle de soins intensifs, un service de cardiologie doté d'une salle de cathétérisme cardiovasculaire, d'une salle d'épreuves d'effort, d'une unité de soins intensifs de cardiologie et d'une unité d'hospitalisation. Nous avons aussi un service d'imagerie médicale numérisée dotée d'équipements de pointe de dernière génération », a-t-elle entre autres cité.

Pr Roland N'guetta Aka, spé-

cialiste en cardiologie interventionnelle en Côte d'Ivoire, parrain de la cérémonie a affirmé avoir découvert une structure hospitalière de haut niveau.

« Une clinique dotée d'équipements de pointe et notamment d'une salle de cardiologie interventionnelle qui va permettre sans doute d'améliorer la prise en charge des maladies cardiovasculaires au Burkina Faso mais également dans la sous-région ouest-africaine », a-t-il souligné.

Le PDG du groupe EBOMAF, Mahamadou Bonkougou a, quant à lui, laissé entendre que l'idée de mettre en place cette clinique est née de l'insuffisance des infrastructures sanitaires de qualité constatée et des difficultés liées à l'évacuation des patients pendant la pandémie de COVID-19.



« Pendant la période de COVID, nous avons eu énormément des malades ici au Burkina Faso que nous n'arrivions pas à évacuer. Au sein du groupe EBOMAF, il y en (malades, ndr) avait aussi et tous les pays ont fermé leurs frontières, donc nous avons demandé à la fondation EBOMAF de prévoir aussi l'ouverture d'une clinique pour soutenir le pays et soutenir la population du Burkina Faso », a-t-il informé. Cette clinique est en partenariat avec une clinique turque qui a déployé son personnel pour assister celui de la Clinique Princesse Sarah. Pour le ministre en charge de la santé, Dr Robert Lucien Kargougou, cette clinique vient

augmenter l'offre des soins et des services de santé aux populations de la région du Centre en particulier, et celle du Burkina Faso en général.

« En effet, l'une des missions du ministère de la santé et de l'hygiène publique est de rapprocher les soins de santé des populations et à travers des infrastructures de qualité, des ressources humaines en nombre et en qualité, des équipements performants », a-t-il déclaré.

En outre, le ministre en charge de la santé a confié que la région du Centre compte actuellement 492 établissements sanitaires privés dont 70 cliniques y compris la Clinique Princesse Sarah.

Retraite stratégique

## Le ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale planifie ses actions pour 2024

La Ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale, Kayi Mivedor-Sambiani, a présidé le jeudi 04 janvier 2024 à Kpalimé, à la cérémonie d'ouverture de la retraite stratégique du Ministère.

Cette rencontre professionnelle annuelle de trois jours qui regroupe les directeurs généraux, centraux et régionaux ainsi que les directeurs des services rattachés, a pour objectif de faire le bilan des activités menées au cours de l'année 2023 par le ministère, de relever les goulots d'étranglement et les enjeux afin de définir de nouvelles stratégies dynamiques pour renforcer les capacités opérationnelles du département dans

l'optique de répondre efficacement aux objectifs de la Vision stratégique Togo 2025 impulsée sous le leadership de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ, Président de la République.

Dans son intervention, Madame le Ministre a rappelé les objectifs de la retraite stratégique et présenté les perspectives pour l'année 2024. « Ainsi, les principales perspectives de 2024 sont entre autres : l'accompagnement

du secteur privé togolais à tirer le maximum de profit de la mise en œuvre de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAf) ; le renforcement des contrôles et des inspections des produits mis sur les marchés ; l'élaboration de techniques et stratégies visant à soutenir les producteurs, les transformateurs et les promoteurs en vue de la production des biens et services locaux répondant aux normes de la qualité ; la restructuration du Centre togolais des expositions et foires ; l'amélioration continue des prestations du Centre de formalité des entreprises, et celles du Comité de coordination pour les filières café et cacao. », a-t-elle indiqué.

« Aussi, la poursuite des actions de facilitation du commerce

transfrontalier, de la digitalisation des principaux services dont la délivrance des certificats d'origine, la mise à jour régulière de nos plateformes Nam Asia et TogoGnim, le renforcement du dispositif du numéro vert 8585, la promotion du commerce électronique, l'accompagnement du secteur de l'artisanat pour le rendre viable et compétitif, seront-elles au cœur de notre engagement pour l'année 2024 », a martelé Madame Kayi MIVEDOR-SAMBIANI.

Pour atteindre ces résultats de manière cohérente, le Ministre a invité ses collaborateurs au respect quotidien des valeurs de gouvernance de l'administration publique notamment le respect de la hiérarchie, le travail bien fait,

la disponibilité, le sens de la responsabilité, le partage de l'information, la capacité d'adaptation, l'esprit d'analyse, le travail en équipe.

Les propositions concrètes issues de cette retraite stratégique constitueront un tableau de bord des actions à mener en 2024 par le Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale.

Notons que le Préfet de Kloto et le Maire de Kloto 1 ont pris part à la cérémonie d'ouverture de cette retraite. Ils ont, tour à tour, salué la grande Vision de modernisation de l'administration publique pour la rendre plus performante afin de mieux répondre aux sollicitations des populations togolaises.

Quotidien Economique du Togo- REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: [ecofinances.infos@gmail.com](mailto:ecofinances.infos@gmail.com)

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: [www.ecoetfinances.com](http://www.ecoetfinances.com)

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'ecole cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

### Directeur de publication

Komlan KPATIDE  
00228 90 05 05 08

### Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO  
00228 90 90 49 83

### Rédacteurs

Keziah KPATIDE  
Patience SALLAH  
Yves ATCHANOUVI  
Kodji GATOR JOE

### Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

### Graphiste

Stan AZIATO  
91 77 02 74

### Imprimerie

ECO & FINANCES  
Tirage: 3000

Forte croissance économique en 2024

# Le Togo sur la Short List des pays africains

*Selon ce rapport intitulé « Africa outlook 2024-Strong growth amid heated elections and financial woes », le Togo fait partie des douze pays africains figurant sur la Short List des vingt champions du monde de la croissance économique en 2024.*

**Patience SALLAH**

Grâce aux multiples initiatives portées par le Président de la République, Faure Essomzimna Gnassingbé, le Togo affiche des perspectives économiques rassurantes avec une croissance soutenue et une économie résiliente, ceci malgré les chocs exogènes. Au plan international, ces efforts sont reconnus en témoigne le rapport de "The Economist Intelligence Unit" sur la croissance économique 2024.

Aux côtés du Togo, l'on retrouve le Sénégal, la Mauritanie, la Libye, le Rwanda, la Côte d'Ivoire, la RD Congo, le Bénin, l'Ouganda, l'Ethiopie, le Mozambique et la Tanzanie. L'Afrique sera ainsi la deuxième région du monde qui enregistrera la plus forte croissance économique en 2024 avec un PIB réel qui devrait croître de 3,2 % en 2024, contre une estimation de 2,6 % en 2023.

Notre pays s'est illustré avec un taux de croissance économique estimé à 6,4% en 2023

contre 5,8% en 2022. Les perspectives économiques devraient se stabiliser en 2024 avec un taux de croissance réel de 6,6%.

Ces performances économiques du Togo se justifient par des réformes économiques majeures qui ont impacté certains secteurs clés notamment le tertiaire.

En effet, le trafic portuaire de marchandises s'est fortement accru grâce aux investissements qui ont permis de faire du Port autonome de Lomé le quatrième meilleur port à conteneurs en Afrique, et le leader dans la sous-région.

Il en est du fret qui a aussi affiché une forte résilience, malgré les incertitudes de la situation économique mondiale et régionale.

En 2023, la contribution du secteur tertiaire à la croissance économique est de 4,1% contre 4,0% initialement prévue.

Au cours de la même année, le taux d'inflation s'est établi en moyenne à 5,7% contre 7,5% un an plus tôt. Cette baisse est liée à une amélioration de l'offre des produits



alimentaires, en raison d'une campagne agricole satisfaisante.

Dans le domaine de l'agriculture, le Président de la République s'est fortement impliqué dès le mois de janvier 2023, en allant à la rencontre des acteurs du secteur sur l'ensemble du territoire pour échanger sur les stratégies d'amélioration de la productivité agricole.

Cette évolution positive de l'activité économique s'inscrit dans un contexte de décélération du niveau général des prix de consommation, ainsi qu'un endettement public soutenable, malgré l'en-

vironnement économique international marqué par des tensions inflationnistes fortes et le durcissement des conditions financières.

Le secteur financier a également contribué à cette croissance positive, avec un accroissement de l'offre de service de proximité émanant des banques et des Systèmes financiers décentralisés (SFD). Ce qui confirme la place du Togo comme une plateforme financière régionale. L'organisation des grandes rencontres internationales à Lomé telles que le sommet de l'industrie financière africaine (AFIS)

consacre notre capitale comme un hub financier avec l'attractivité des investissements.

Les performances économiques du Togo sont également le fruit des réformes engagées sous les orientations du chef de l'Etat en matière de gestion des finances publiques.

Dans le même sens, grâce à l'amélioration du climat des affaires, le Togo s'est montré attractif en mobilisant d'importants investissements notamment la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), une nouvelle zone économique multimodale pour les secteurs à fort potentiel logistique, agricole, automobile, pharmaceutique et cosmétique.

Ces réformes et actions audacieuses ont ainsi permis de maintenir un cadre macro-économique stable, d'assurer la résilience de l'économie et d'améliorer le bien-être des populations.

Tous ces résultats économiques significatifs ont été impulsés grâce à la vision pragmatique du Président de la République déclinée dans la Feuille de route 2025 qui est de faire du Togo un pays en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable.

Secteur agricole

## La société « Kalako » équipée d'un tracteur à Akparé

*Atakpamé, 6 jan. (ATOP) – La société agricole Kalako, section Akparé dans la commune Ogou 2, spécialisée dans la culture du soja, a été équipée d'un tracteur et ses accessoires le samedi 6 janvier dans la localité.*

Ce matériel agricole est un composé d'un tracteur et ses accessoires notamment une charrue pour le labour, une remorque pour le transport des produits agricoles et un semoir. Le tracteur a été acquis par le directeur général de la société Kalako, Séna Fombo auprès de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) avec l'appui du Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA) dans le cadre de la mécanisation et de la promotion de l'agriculture. L'objectif est de donner les moyens maté-

riels à la société Kalako de produire assez de soja pour contribuer à alimenter les industries de transformation de soja installées dans la PIA. Le tracteur est également mis à la disposition des populations qui désirent emblaver de grandes superficies.

La cérémonie a été présidée par le directeur régional de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural, Kounoutchi Kokouvi. Il a salué cette ambition de la société Kalako, qui selon lui, s'inscrit dans la politique de la promotion et de la mo-

dernisation de l'agriculture prônée par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Le directeur a exhorté les responsables de la société Kalako, section Akparé à une bonne utilisation et gestion du matériel roulant offert.

Le directeur général de la société Kalako, Séna Fombo, a remercié les responsables du MIFA et de la PIA pour leur appui et accompagnement pour l'acquisition de ce tracteur. « Cette machine vient à point nommé permettre à ma société de produire davantage du Soja. Au cours



la campagne agricole 2023, nous avons pu produire 1500 tonnes de soja. Avec ce tracteur mis à notre disposition nous allons produire plus pour alimenter la PIA », a-t-il indiqué.

Cette cérémonie de remise du tracteur a été couplée de la distribution des vivres no-

tamment du riz et des pâtes alimentaires aux personnes âgées. Elle s'est déroulée en présence du maire de la commune Ogou 2, Agounkey Noumonvi, des députés, des autorités administratives et politiques ainsi que des chefs traditionnels.

Transfert de fonds

# L'identité bancaire, désormais obligatoire au Togo

**Dans l'optique d'optimiser les pratiques fiscales et de promouvoir la conformité au sein de la communauté des opérateurs économiques, le commissaire général de l'Office togolais des recettes (OTR), Philippe Kokou Tchodié, porte à la connaissance de ces derniers qu'au titre de la délivrance de l'Attestation de Régularité Fiscale pour Transfert de Fonds, la mention des informations d'identité bancaire est désormais obligatoire.**

Kéziyah KPATIDE

En vigueur depuis 2018, l'Attestation de Régularité Fiscale pour Transfert de Fonds va contenir désormais le

nom de la banque informe le commissaire général de l'Office togolais des recettes (OTR).

Les requérants sont tenus d'indiquer sur le formulaire de demande des actes fiscaux pour profession-

nels, au niveau de la rubrique « TRANSFERT DE FONDS » les informations relatives aux banques ou établissements financiers ainsi que les numéros de comptes sur lesquels les opérations de trans-

ferts seront effectuées en joignant le cas échéant, les relevés d'identité bancaire.

Selon Philippe Kokou Tchodié, cette nouvelle mesure vise à renforcer la transparence et l'efficacité dans le suivi des opérations de transfert de fonds, tout en facilitant le processus de délivrance de l'Attestation de Régularité Fiscale.

« La mention des informations bancaires sur le formulaire de demande permettra aux autorités fis-

cales de garantir une gestion plus précise et rapide des demandes » a-t-il indiqué.

Le Commissaire Général compte sur le civisme et la collaboration active de tous les acteurs économiques pour se conformer à cette nouvelle exigence. En respectant ces dispositions, les opérateurs économiques contribuent à la fluidité des procédures administratives et au bon fonctionnement du système fiscal.

Economie maritime

# Edem Kokou Tengué présente ses vœux et annonce des travaux de protection du segment Agbodrafo-Gbodjomé

**Edem Kokou Tengué fait le point de 2023. Dans un message mardi 02 janvier 2024, le ministre de l'Economie maritime, de la pêche et de la protection côtière présente ses vœux les plus sincères à toute la population togolaise et revient sur les réalisations remarquables de l'année dernière de son département ministériel.**

En effet, l'année 2023 a été celle de grandes réalisations pour le ministère de l'Economie maritime, de la pêche et de la protection côtière dirigé par Edem Kokou Tengué. Dans son rétrospectif, M. Tengué salue la performance remarquable du Port Autonome de Lomé (PAL).

« Le port de Lomé a brillé par sa performance exceptionnelle, avec un nouveau record en 2023. Malgré une concurrence

féroce dans le domaine des transbordements, Lomé a su résister grâce à une augmentation significative des importations vers les pays sans littoral, ainsi que par le biais d'exportations stratégiques. De plus, des mesures de sûreté renforcées ont été mises en place, et nos agents spécialement formés dans le cadre de l'assistance technique de l'Organisation Maritime Internationale ont contribué à garantir la sécurité des opérations

portuaires » a-t-il indiqué.

Tout en saluant les avancées dans le secteur de la pêche, M. Tengué reconnaît que le Togo peut mieux.

« Nous avons observé une hausse remarquable de la pêche artisanale, de la pêche chalutière et de la pisciculture. Bien que ces avancées soient encourageantes, nous reconnaissons que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour consolider ces progrès » a-t-il

expliqué.

S'agissant de la protection durable des côtes, le ministre de l'Economie maritime, de la pêche et de la protection côtière relève que le segment côtier allant de la frontière du Bénin à Agbodrafo bénéficie désormais d'une protection accrue de la côte grâce au projet WACA.

« Une réalisation qui vient témoigner de l'engagement du gouvernement à préserver l'environnement maritime du pays », a-t-il déclaré.

Fort de ces résultats, le ministre de l'Economie maritime, de la pêche et de la protection côtière a souhaité que l'année 2024 soit plus prolifique.

« L'année 2024 s'annonce riche en défis. Nous devons notamment maintenir notre position de leader dans la région sub-saharienne en nous appuyant sur les outils digitaux, tout en expérimentant de nouvelles approches telles que le dispositif de concentration de poissons pour faire face aux périodes de rareté des ressources halieutiques » a-t-il lancé avant d'ajouter : « De plus, nous nous engageons à favoriser une meilleure insertion des jeunes dans le domaine de l'aquaculture, notamment grâce à l'IFAD, et à expérimenter l'aquaculture dans la région des Savanes ».

Aussi annonce-t-il des initiatives de protection du segment Agbodrafo-Gbodjomé grâce au soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD).

Source : gapola.tg

Fin d'année 2023 au Togo

# Les populations témoignent leur reconnaissance à Faure Gnassingbé

**A la fin de l'année 2023, le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé a eu à poser plusieurs actes à l'endroit des populations. Parmi ces actes figure le geste d'affection du Chef de l'Etat à l'endroit des femmes du marchés d'Agoè-assiéyé qui ont été éprouvées suite à l'incendie de leur marché, et qui a causé des dégâts énormes.**

En effet, dès que le président de la République a appris la nouvelle, il a reçu en audience le 22 décembre dernier, une délégation des femmes du marché pour les rassurer des dispositions rapides prises pour la construction d'un marché, suivie d'une aide financière, de leur relogement provisoire sur un site, en attendant la construction d'un nouveau marché.

Le Président Faure Gnassingbé a également fait des dons de vivres et non vivres à plusieurs familles sur toutes l'étendue du territoire national, dons aux familles qui ont perdu leurs proches lors de l'accident survenu sur la route de Kpalimé, financé l'organisation des concerts sur toutes l'étendue du territoire afin de permettre aux jeunes de vivre de bons moments en cette période de fêtes de fin

d'année.

Ces différents gestes de solidarité est une fois encore la preuve que celui qui dirige le Togo a à cœur les problèmes de ses concitoyens et tient à leur mieux-être.

« Nous n'avons pas de mots pour témoigner notre reconnaissance au président Faure pour ces gestes qui ont permis aux nombreuses familles de vivre de bons moments de fêtes », a laissé entendre un bénéficiaire de

la préfecture d'Agou.

« Ce qu'a fait le chef de l'Etat, relève de la marque des grands hommes, des dirigeants qui pensent nuit et jour à son peuple, à comment faire pour que son peuple ait de l'eau, de la nourriture, des routes, bref, tout ce qu'il faut pour son peuple pour qu'il vive mieux. Qu'il en soit remercié et que l'éternel Dieu lui rende au centuple tous ces bienfaits », a fait savoir un député togolais de la région des plateaux.

Le chef de l'Etat n'est pas à son premier geste. Chaque

fois que l'occasion le permet, il en fait et même parfois sans bruit. A plusieurs reprises les congrégations religieuses de différentes ont témoigné de ces gestes de magnanimité dont à toujours fait preuve le chef de l'Etat à leur endroit.

Avec les nombreux témoignages et paroles de reconnaissance de la population, l'on sent une communion parfaite entre le dirigeant qu'il est (parlant bien sûr du chef de l'Etat) et les populations.

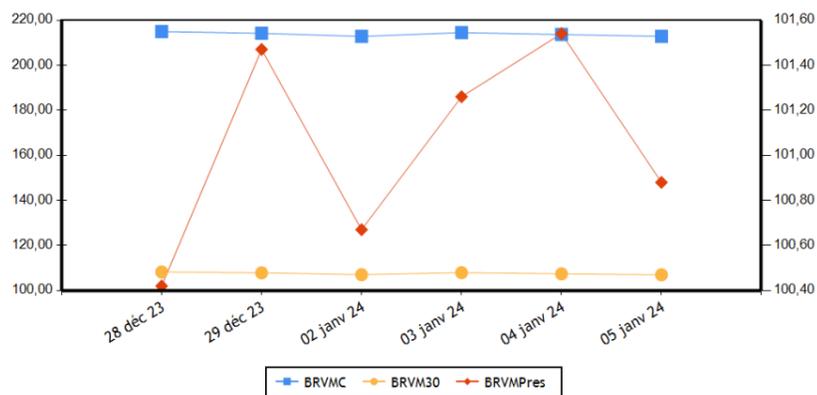
« Certes, Faure Gnassingbé a choisi de ne pas faire un discours, mais ces différents gestes sont un message qui prouve que sous sa houlette, le pays pourrait encore aller plus de l'avant », a reconnu un enseignant dans Assoli.

<b>BRVM COMPOSITE</b>	<b>212,82</b>
Variation Jour	-0,36 % ↓
Variation annuelle	-0,62 % ↓

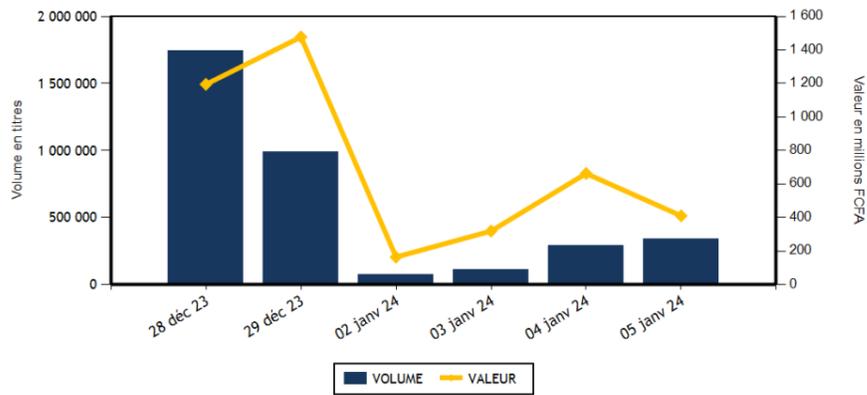
<b>BRVM 30</b>	<b>106,99</b>
Variation Jour	-0,38 % ↓
Variation annuelle	-0,80 % ↓

<b>BRVM PRESTIGE</b>	<b>100,88</b>
Variation Jour	-0,65 % ↓
Variation annuelle	-0,58 % ↓

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 917 377 768 001	-0,35 %
Volume échangé (Actions & Droits)	337 838	23,80 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	373 441 320	-21,98 %
Nombre de titres transigés	40	-6,98 %
Nombre de titres en hausse	10	11,11 %
Nombre de titres en baisse	18	-18,18 %
Nombre de titres inchangés	12	0,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 279 930 565 390	-0,05 %
Volume échangé	3 697	-79,93 %
Valeur transigée (FCFA)	36 809 983	-80,01 %
Nombre de titres transigés	7	40,00 %
Nombre de titres en hausse	1	0,00 %
Nombre de titres en baisse	3	200,00 %
Nombre de titres inchangés	3	0,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
NEI-CEDA CI (NEIC)	740	5,71 %	2,07 %
SMB CI (SMBC)	10 400	4,00 %	-1,23 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 470	1,38 %	-0,34 %
BANK OF AFRICA BN (BOAB)	6 400	0,79 %	0,63 %
BANK OF AFRICA BF (BOABF)	6 850	0,74 %	-1,86 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SAFCA CI (SAFC)	1 075	-7,33 %	-16,99 %
BOLLORE (SDSC)	1 400	-6,67 %	3,70 %
ONATEL BF (ONTBF)	2 210	-3,91 %	-3,07 %
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIBC)	5 100	-3,77 %	-4,67 %
TOTAL SN (TTLS)	2 400	-3,42 %	-4,00 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	100,88	-0,65 %	-0,58 %	19 262	199 480 320	7,30
BRVM-PRINCIPAL	36	103,10	-0,34 %	-0,83 %	318 576	173 961 000	12,89

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	101,85	0,57 %	0,81 %	72 842	63 977 685	39,18
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	530,87	-0,16 %	-0,11 %	14 130	177 725 370	8,47
BRVM - FINANCES	15	85,01	-0,61 %	-1,63 %	219 872	54 855 025	6,73
BRVM - TRANSPORT	2	342,90	-6,51 %	3,61 %	3 906	5 617 550	7,59
BRVM - AGRICULTURE	5	165,49	-0,33 %	2,43 %	20 041	63 970 345	6,80
BRVM - DISTRIBUTION	7	319,16	-0,44 %	-2,76 %	6 978	7 236 230	11,24
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 030,29	-2,34 %	-7,22 %	69	59 115	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	10,08
Taux de rendement moyen du marché	8,48
Taux de rentabilité moyen du marché	9,69
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	133
Volume moyen annuel par séance	205 398,00
Valeur moyenne annuelle par séance	389 137 036,20

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	8,95
Ratio moyen de satisfaction	70,96
Ratio moyen de tendance	793,06
Ratio moyen de couverture	12,61
Taux de rotation moyen du marché	0,03
Prime de risque du marché	4,17
Nombre de SGI participantes	31

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances  
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances  
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)  
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)  
 Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottant)  
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif  
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende  
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées  
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES  
 Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma  
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01  
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85  
 Fax : +225 20 32 66 84  
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org



Loi de finances 2024

## Ces mesures fiscales qui vont baisser les salaires de certains travailleurs au Cameroun

*(Investir au Cameroun) - Dans la loi de finances 2024 de l'État du Cameroun, le gouvernement a introduit de nouvelles mesures fiscales qui vont inévitablement occasionner une baisse des salaires chez certains travailleurs. À en croire Célestin Tawamba, le patron des patrons camerounais, l'ensemble de ces mesures devrait induire une baisse des revenus salariaux oscillant entre 5 à 25% dans les entreprises, selon les cas.*

Parmi ces mesures, il y a d'abord l'élargissement de la liste des avantages en nature soumis au barème d'imposition, apprend-on dans la circulaire sur l'exécution de la loi de finances 2024 de l'État, signée le 29 décembre 2023 par le ministre des Finances, Louis Paul Motazé. «L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) dans la catégorie traitements et salaires a été rationalisé, à travers : l'imposition intégrale de tout avantage en nature versé en argent ; l'élargissement de la liste des avantages en nature faisant l'objet d'une estimation suivant les modalités ci-après, pour détermination de la base imposable à l'IRPP catégorie traitements, salaires : téléphone 5%, carburant 10%, gardiennage 5%, internet 5%», indique la circulaire sus-mentionnée.

En d'autres termes, en plus des indemnités de logement

(15%), d'électricité (4%), d'eau (2%), des domestiques (5% chacun), des véhicules (10% chacun) et de nourriture (10%) offertes comme avantages en nature à certains travailleurs, et qui étaient jusqu'ici soumis au barème d'imposition à l'IRPP, l'État y ajoute, à compter du 1er janvier 2024, les indemnités de téléphone (5%), de carburant (10%), de gardiennage (5%) et d'internet (5%). Selon les explications obtenues de sources internes à la direction générale des impôts du ministère des Finances, sur la base de cette nouvelle disposition de la loi de finances 2024, un travailleur bénéficiant par exemple d'une indemnité de téléphone de 50 000 FCFA par mois verra seulement 5% de ce montant (soit 2 500 FCFA) être exonérés de l'IRPP. Tout le reste de cette indemnité, soit 47 500 FCFA, sera assujéti au paiement de l'IRPP.

D'importantes retenues sur les gros salaires

Dans la même veine, le travailleur bénéficiant d'une indemnité de carburant du même montant (50 000 FCFA) verra l'IRPP être déduite sur 45 000 FCFA, tandis que 5 000 FCFA seront exonérés du paiement de cet impôt. Concrètement, le taux de l'IRPP pour des salaires en dessous de 2 millions de FCFA étant de 10% au Cameroun, le travailleur concerné par ce cas de figure (en considérant évidemment que son salaire est inférieur à 2 millions de FCFA, NDLR) perdra 4 500 FCFA sur son indemnité de carburant, en raison du paiement de l'IRPP à l'administration fiscale. Ce qui correspond aussi à une baisse de son salaire de 4 500 FCFA. Cette baisse sera encore plus importante au fur et à mesure que la même opération se fera sur les indemnités de téléphone, de gardiennage

et d'internet.

L'on peut cependant noter que les avantages en nature ciblés par cette nouvelle disposition de la loi de finances 2024 relative à l'IRPP concernent les travailleurs des catégories supérieures, bénéficiant généralement d'enveloppes salariales importantes. En d'autres termes, la loi de finances 2024 permettra de prélever davantage de recettes fiscales sur les gros salaires. Et, plus le salaire sera gros, plus la retenue au titre de l'IRPP sur les avantages en nature sera importante, dans la mesure où le taux de cet impôt varie en fonction du niveau des revenus. Il est notamment de 10% pour les revenus en dessous de 2 millions de FCFA par mois, de 15% pour les revenus situés entre 2 et 3 millions de FCFA, de 25% pour les revenus compris entre 3 et 5 millions de FCFA, et de 35% pour les revenus supérieurs à 5 millions de FCFA.

À côté de cette mesure d'élargissement de la liste des avantages en nature soumis au barème d'imposition à l'IRPP, le gouvernement, dans la loi de finances 2024, consacre le plafonnement à

4,8 millions de FCFA par an (soit 400 000 FCFA par mois) de l'abattement forfaitaire fixé à 30% du salaire brut annuel. «Seuls les salaires supérieurs à 1 333 000 par mois sont concernés par cette limitation», précise la circulaire signée le 29 décembre 2023 par le ministre des Finances. En d'autres termes, pour un travailleur bénéficiant de revenus salariaux annuels d'un montant total de 100 millions de FCFA, il ne bénéficiera désormais que d'un abattement maximum de 4,8 millions de FCFA (le reste étant assujéti au paiement de l'IRPP), contre 30 millions de FCFA par le passé. En clair, pour cette catégorie de travailleur, les près de 25 millions de FCFA qui étaient exonérés de l'IRPP avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de finances, rejoindront la base imposable, lui faisant par la même occasion perdre d'importants revenus au profit du fisc.

Marchés publics au Bénin

## 5 entreprises exclues de la commande publique pour fausses pièces

*L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a suspendu de la commande publique cinq (05) entreprises pour production de fausses pièces dans le cadre d'un appel d'offre lancé par la commune de Pèrèrè.*

Les entreprises « CETES », « CIVEA SARL », « ETS MARCOS GLOBAL INVEST », « ETS BELKY » et « FISS ARTS BATIMENTS » sont

exclues de la commande publique en République du Bénin pour une durée de deux (02) ans à compter du 29 décembre 2023 au 28 décembre 2025. Ainsi en a décidé l'Au-

torité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) le 21 décembre 2023 après saisine et examen d'une dénonciation de présomptions de déclarations mensongères et de production de fausses pièces. Les promoteurs et ou gérants de ces cinq entreprises sont quant à eux exclus pour une période de cinq (05) à compter du 29 décembre 2023. Les sanctions font suite à des

faits établis de « production de fausses pièces » dans le cadre de l'appel d'offres relatif aux travaux de construction de trois modules de trois salles de classes plus magasins dans les écoles primaires publiques de Kpatékou-Daba, Gninsy/B et Bonamero/B sises dans la commune de Pèrèrè. Les offres des cinq entreprises ont été écartées de la

procédure grâce à la vigilance de la PRMP et le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la commune de Pèrèrè. A l'instruction du dossier à l'ARMP, les entreprises mises en cause n'ont pu apporter les preuves. M. M.

[www.24haubenin.bj](http://www.24haubenin.bj)

**superamco**  
Les courses faciles

Construction de 20 000 logements décentes à coûts abordables

## Le Plan d'Aménagement urbain du site de Kpomé-Dalavé validé

*Les projets inscrits dans la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 se concrétisent jour après jour, à travers des actions concrètes bénéfiques à la population togolaise. Au Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière (MUHRF), le processus de réalisation du projet P7 qui vise la construction de logements décentes à coûts abordables se poursuit. C'est à travers plusieurs chantiers ouverts notamment le plan d'aménagement urbain (PAU) du site de Kpomé-Dalavé, validé le vendredi 05 janvier 2024 au cours d'un atelier à Lomé.*

Les travaux de cet atelier organisé par le MUHRF, ont été présidés par le Directeur de cabinet Dr Komla EDOH, représentant le Ministre d'Etat, ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière. La rencontre a bénéficié du soutien financier de l'Etat Togolais et de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Elle a réuni des experts du développement urbain, des représentants des ministères impliqués et des entités du secteur public/privé ainsi que de la société civile.

Les travaux en commissions

ont permis aux participants d'analyser, de discuter dans les moindres détails le rapport provisoire qui est un travail réalisé par le Groupement de bureaux Agence Perspective/AUPAP, de l'améliorer et de passer à sa validation définitive.

Le plan d'aménagement urbain du site de Kpomé-Dalavé d'une superficie de mille cent soixante-dix-sept hectares (1177 ha), constitue l'épine dorsale de mise en œuvre du projet prioritaire P7 de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 : « Aménagement du site de Kpomé » (pôle urbain). Le PAU validé a pour

but de planifier l'organisation générale du développement du site de Kpomé-Dalavé et de ses environs dans le cadre du projet prioritaire P7 pour une durée allant de vingt (20) à trente (30) ans.

Pour le Dr GUIGMA Léandre, chef de mission du Groupement PERSPECTIVE/AUPAP, l'aménagement a permis d'avoir un ensemble de lots pouvant accueillir 38 000 logements dont 3000 à coûts abordables. Le projet comprend neuf (09) zones urbaines qui seront réalisées progressivement en fonction des ressources disponibles. C'est à la



fois une ville moderne, durable mais aussi d'inclusivité.

Dans son intervention, Dr Komla EDOH a précisé que : « Le plan d'aménagement proposé est d'une importance capitale car permettant d'amorcer la viabilisation du site. Il établit les orientations stratégiques d'aménagement du site de Kpomé-Dalavé et détermine la destination des sols ». En clair, le plan prend en compte le développement économique, les besoins en logements, la place de l'agriculture, la protection de l'environnement ainsi que la planification de la mobilité en y intégrant les aspects de durabilité.

Il a rappelé que le projet prioritaire P7 de la Feuille de route gouvernementale a pour finalité de permettre aux ménages à revenu faible et à revenu in-

termédiaire, un accès à la propriété d'un logement décent et d'améliorer leurs conditions de vie.

Le directeur de cabinet a, au nom du ministre d'Etat, réitéré l'engagement du Gouvernement, sous l'impulsion éclairée de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, à réduire la pauvreté sous toutes ses formes et promouvoir des établissements humains sains, durables, résilients et attractifs. Il a enfin renouvelé la profonde gratitude du ministère à la Banque ouest africaine de développement (BOAD) qui a financé l'élaboration du plan d'aménagement urbain et à l'Agence de développement urbain et municipal (CITAFRIC) qui en a assuré le suivi technique.

Promotion de la protection des droits de l'homme

## Le processus d'élaboration du plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU enclenché à Atakpamé

*Le vendredi 29 décembre à Atakpamé, a eu lieu, sur une période de trois jours, un atelier de compilation et d'information intégrée des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) et des organes de traités.*

Initiative du ministère des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République (MDHFCRIR) avec l'appui technique et financier du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) par l'entremise du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), cet atelier visait à proposer des actions spécifiques aux recommandations de l'EPU ainsi que celles des organes de traités. De ce fait, la matinée du premier jour a été consacrée aux préalables, notamment des exposés sur le processus de l'EPU aux différents acteurs présents ainsi que le développement de la méthodologie du travail

à faire.

Pour atteindre les objectifs escomptés, la constitution de deux (2) groupes de travail s'est révélée impérative. Le premier a rassemblé le ministère des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République (MDHFCRIR), le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, ainsi que le ministère de la sécurité, les délégués de la Coalition des associations de lutte contre l'impunité au Togo (CACIT), de la Ligue togolaise des droits de l'homme (LTDH), de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH). Le deuxième groupe, quant à lui, est composé du ministère de la santé,

du ministère de l'éducation, du MDHFCRIR, du ministère du développement à la base et du ministère de la planification et du représentant du centre de formation et de documentation sur les droits de l'homme (CFDDH).

Les différents groupes ont axé leurs réflexions sur les recommandations de l'EPU mais aussi des organes de traités, à savoir : (1) le comité des droits de l'homme, (2) le comité des droits des personnes handicapées, pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, (4) le Comité contre la torture, (5) le Comité des droits de l'enfant, (6) les recommandations relatives au rapport périodique cumulé de la République du Togo sur la mise en œuvre de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, (7) le comité des droits économiques, sociaux et culturels et (8) le Comité pour l'élimination de



la discrimination raciale.

Les travaux de groupes qui ont débuté dans l'après-midi du premier jour de et pris fin le samedi. Il faut noter que la matinée de la première journée a aussi servi à rafraîchir la mémoire des participants à travers deux communications : le « Processus de l'examen périodique universel (EPU) des Etats » et « la participation des autres parties prenantes non étatiques et de la CNDH au processus de l'EPU ». Cet atelier a été lancé par le conseiller technique du ministre des Droits de l'homme, Monsieur N'kpaiko ODIE au nom du ministre de tutelle. Il a expliqué que l'élaboration d'un plan d'ac-

tion de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités vise à doter le Togo d'un document stratégique sur les droits de l'homme. Il a aussi mentionné que d'autres ateliers auront lieu en 2024 pour finaliser ce plan d'action. Pour sa part, le directeur de la législation et de la protection des droits de l'homme, Monsieur Akpaou Gafaou, a exprimé sa reconnaissance envers les responsables des organisations de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers pour leur soutien continu dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

# AVEC SANLAM AUTO, ROULEZ EN TOUTE CONFIANCE.



**VOL**



**RESPONSABILITÉ  
CIVILE**



**REMBOURSEMENT EN  
CAS DE RECOURS**



**BRIS DE GLACES**



**DOMMAGES  
TOUS ACCIDENTS**



**PROTECTION  
CONDUCTEUR**



**INCENDIE**



**TIERCE  
COLLISION**

**22 53 59 00**

en cas d'accident

**8877**

[www.tg.sanlam.com](http://www.tg.sanlam.com)

 **Sanlam**

Vivez en toute confiance